

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRAYSSAC
séance du 10/09/2009**

NOMBRE DE MEMBRES : AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : 19 EN EXECERCICE : 19 QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION: 19 Date de la convocation : 03/09/2009 Date d'affichage : 03/09/2009

L'an deux mille neuf le dix septembre à 21 heures,
le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Michel LOLMEDE,

PRESENTS : Michel LOLMEDE, Annie TOTY, Jacques LLORCA, Michel LACOMBE, Jean François PRUNET, Jacques FROMENT, Dominique DELBRU, Stéphane BOUDET, Philippe CARY, Christophe SOUDE, Robert SOULIE, Catherine CHICQUENOY, Sylviane BERNARD, Liliane BERNIOLLE, Christophe ROGER, Francis ANTUNES, Philippe DESPRAT, Delphine SERRA, Nans GUILHOU.

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Dominique DELBRU

Monsieur le Maire prononce quelques mots d'accueil au Conseiller général Monsieur Serge BLADINIERES et ouvre la séance.

QUELQUES QUESTIONS DIVERSES

- Congrès des maires à Cahors le 04 octobre, s'inscrire au plus tôt.
- Jean-Jacques LAFON créé sa propre entreprise d'électricité.
- Ouverture d'un Kebab « Sur le Pouce » ancien magasin Vidalens.

ORDRE DU JOUR

ASSAINISSEMENT RD 67

Aquareso : Réception travaux mercredi 16 septembre à 11h.
Installation éclairage public en cours du collège à l'angle du gymnase et ce pour desservir l'agrandissement du CLSH (15 lampadaires avenue de la République + secteur salle des fêtes).
La réfection de la voirie en accord avec le Conseil Général est programmée en 2011, avec un traitement urbanistique, en faisant véritablement l'entrée Nord de la ville.

PHOTOVOLTAÏQUE

Jean-François Prunet présente le dossier. Quercy Energie est assistant à la maîtrise d'ouvrage.
Aujourd'hui on est lié aux conditions de rachat d'EDF : 60 cts/KW établi pour 20 ans.
Stade de la consultation pour le dossier d'appel d'offre : ouverture des plis le 25/09/09 à 17h15, attribution le 29/09/09 à 17h.

Le bureau d'études a imposé une charge maximum de 18.25Kg/m² sur la toiture. Concernant la structure du bâtiment, Jean-François Prunet fait remarquer que le Conseil Municipal du 08 juillet 2009 a voté une étude simplifiée.

Il faut délibérer pour les demandes de subvention :

- FEDER le dossier doit être rendu le 01/10, subvention maximale possible 120 000 €
- Région intéressée par le projet, possibilité d'aide de 20 000 €.

VOTE : Pour à l'unanimité.

MAISON DES LUCIENNES

Réception chantier le mardi 15 septembre.

Au cours de ce chantier beaucoup de difficultés pour mener à bien les travaux, mais résultats concluants.

Demande de loyer au conseil Général 300 €/mois.

Journée portes ouvertes : samedi 26 septembre de 10h à 12h.

Monsieur le Maire fait le rappel des différents aménagements et des financements à Monsieur Bladinières.

Monsieur Desprats rappelle de nouveau « la dérive » budgétaire, raison pour laquelle les 8 conseillers n'ont pas voté ce budget.

Monsieur le Maire répond que le terme « dérive » est exagéré et que les mairies ne sont pas suffisamment aidées pour les logements sociaux.

De ce fait, le bâtiment de l'école de musique va être rénové par la Communauté de Communes.

Monsieur Bladinières souligne le fort attrait de cette école pour Prayssac.

LOTISSEMENT LE ROUGET

Jacques Llorca présente le dossier et le plan. Dossier déposé à la DDEA.

Le déversoir d'orage est prévu au Nord Ouest du terrain.

Coût du déplacement et de la canalisation ASA : 14038.37 €. Un compteur sera demandé à l'ASA pour arroser les espaces verts. Trois poteaux incendie seront installés.

Monsieur le Maire nous fait part de la venue de Jérôme Cabessut (FDEL) qui a présenté une lampe de moindre consommation : LED. Il viendra un soir faire une démonstration.

Christophe Roger demande où en est la liste des candidats à l'achat. Monsieur le Maire répond qu'il n'y aura pas de souci.

Monsieur Desprats pose le problème de la sécurité de la voirie. Jacques Llorca répond que tout sera mis en œuvre pour une sécurité maximale.

PVR RUE DES TOUNINES

Zone définie en 1 AU au PLU.

Certains terrains sont enclavés, d'où nécessité d'ouvrir une PVR.

Un schéma de principe a été fait par le cabinet Fresquet. Il faut que tous les propriétaires adhèrent. 5

propriétaires ont donné leur accord de principe. Aujourd'hui il faut quantifier la hauteur du projet. Une fois les devis récupérés les propriétaires et la commission seront convoqués.

Si un propriétaire n'est pas d'accord, la PVR ne peut pas se faire.

PLACE DUTOURS

Le Maire présente le projet à Monsieur Bladinières : coût 600 000 €, cette année mise en œuvre de la 1^{ère} tranche 256 312 €, DGE obtenue 47 666 €.

Architecte concepteur : M. Fresquet. Coût de la mission 12 % soit 68 921.71 € HT.

Début des travaux : début 2010.

Le Conseil Général est sollicité au titre du FAIE à hauteur de 20 % (PAYS)

Le dossier FISAC est en cours d'instruction.

ABRIBUS

On attend le nouveau modèle présenté par le Conseil Général (abribus du département).

AIRE DE LOISIR DU BALAT GRAND

Une étude est en cours.

Monsieur Desprats soulève la question de la pérennité du village Odalys pour se lancer dans le projet. Monsieur Bladinières annonce la navigabilité du Lot dans deux ans, ce projet pourrait renforcer l'activité du site Odalys. Cette aire n'est pas strictement réservée à celui-ci, mais aux Prayssacois en priorité.

MUR D'ESCALADE

Nans Guilhou fait l'historique de ce mur. Un projet d'extension est proposé (voir document).

Coût d'investissement : 27 000 €.

A ce jour il manque 5 % pour boucler ce projet.

La mairie doit délibérer sur sa participation à 20 % au prochain Conseil Municipal.

Rénovation intéressante pour Prayssac car possibilité d'accueillir des compétitions régionales. Jean-François Prunet rappelle la contrainte des 18.25 Kg / m². A voir sur la charpente la solidité des pignons pour fixer la structure. Demande de diagnostic, ainsi que l'étude simplifiée sur le bâtiment.

Monsieur Bladinières s'engage à verser 500 € sur son enveloppe pour le fonctionnement de ce club.

ENFOUISSEMENT RESEAU ELECTRIQUE

ERDF à fait le choix de Prayssac pour enfouir le réseau moyenne tension 20 000 volts au départ du poste source de Meymes, qui touche trois lignes. Réalisation mi octobre pour trois mois.

TRAVAUX VOIRIE LOTISSEMENT LABROUSSE

Ouverture des plis le 10 septembre. Quatre entreprises. Marcouly a été retenu : 26 936 € HT.

Les travaux doivent être réalisés rapidement à l'automne 2009.

CLSH

Les architectes doivent retravailler pour cadrer avec l'enveloppe Communautaire, sachant que la Communauté de Communes est maître d'œuvre sur ce projet. Il y aura ensuite consultation d'entreprises. Christophe Roger intervient dénonçant la non prise en compte des remarques ultérieures faites par les membres du CA du CLSH. Le Maire lui répond qu'il y avait CA la veille. Messieurs Roger et Soudé quittent la séance à 22h30, à l'étonnement général des membres du Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

- D811 : voirie à refaire. Problème en cas de gros orages. Revoir le réseau pluvial de la traversée de Prayssac, gros dossier qui pourrait être inscrit en 2012. Monsieur Desprats suggère qu'un plan de financement soit chiffré sur 5ans (évolution de l'endettement de la Commune). Monsieur Prunet demande si Aquareso a les compétences pour faire une étude de l'ensemble du réseau, Monsieur Bladinières pense qu'il serait souhaitable de contacter un bureau d'études.

MAISON MEDICALE

Monsieur Besse a un projet intéressant et cohérent pour reconvertir l'usine Besse. Une rencontre est prévue avec lui vendredi matin. Ce projet mérite d'être étudié pour l'avenir médical de Prayssac.

DEVIATION DE PRAYSSAC

Le département demande le tracé du fuseau de la déviation lors de la révision du PLU.

Serge Bladinières intervient sur la programmation des travaux qui ne pourront être envisagés avant 2020. Il rappelle les points positifs de ce projet.

Monsieur Desprats demande à Monsieur Bladinières des informations sur l'aéroport Brives/Souillac. Le Conseil Général finance à hauteur de 5 %.

MAISON FRAYSSE – GALTIE

Après le décès de Madame Agius, la famille Fraysse – Galtié souhaite vendre. Estimation des Domaines :
4000 m² de terrain + Maison : 170 000 €.
Terrain qui jouxte le cimetière, intéressant pour la Commune. Doit-on acheter ? A voir au prochain Conseil.

CHEQUES HORIZON

En partenariat avec le Conseil général. Participation de la Mairie : 13 € / bénéficiaire résidant sur la commune.
Cinq familles ont été concernées. (Quotient familial inférieur à 442 €).
Participation des familles 0.75 € / chèque.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

MARCHE BIO

Insuccès. A revoir pour l'an prochain.

PRESSE A QUI ?

Coût 5 000 €
Volontairement un seul sponsor : 600 €

PLACES DE CINEMA POUR LES ENFANTS

122 enfants en ont profité mais ceci n'est pas intéressant pour les gestionnaires de la salle.

Trois solutions :

- maintien du principe
- une séance supplémentaire gratuite pour les écoles
- la Communauté de Commune pourrait offrir une séance à la population.

MAISON TAMI

Monsieur Rajade est intéressé par la maison. Monsieur Lacroix achèterait le terrain vendu à 2.50 € / m².
La mairie doit-elle préempter pour avoir la possibilité d'un plan d'ensemble d'aménagement de cette zone (forte demande de la Communauté de Commune). Voir au prochain Conseil.

MONSIEUR LE MAIRE donne la date du prochain Conseil Municipal : le vendredi 02 octobre 2009.

JACQUES LLORCA pose la question à Monsieur Bladinières du panneau 70 à l'entrée de Prayssac côté Anglars-Juillac RD67 et de l'élargissement du pont St Isabelle prévu en 2010.

DELPHINE SERRA annonce que la crèche organise deux soirées (le 20/09 et le 21/11).
Elle sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation. Sera voté le 02/10/2009.

JEAN-FRANCOIS PRUNET nous reparle du site internet, une réunion sera organisée à la médiathèque.

DOSSIER FLEURISSEMENT : Investissement important de Vincent Cavalié. On attend les résultats après passage du jury pour la deuxième fleur.

MONSIEUR DESPRATS demande où est la problématique de l'antenne WIFI. Une géode a été posée le 10 juillet et d'après des constatations de spécialistes il n'y a plus aucune nuisance.

PHILIPPE CARY pose à Monsieur Bladinières le problème de l'assainissement individuel et collectif

MONSIEUR BLADINIÈRES conclue cette séance d'abord sur l'avenir des deux collèges Prayssac et Puy l'Evêque qui verra une gestion commune. Il évoque le problème de l'avenir des communes rurales sachant que des mutations importantes sont prévues (disparition probable des Conseillers Généraux...).

LA SEANCE est levée à 23h50.